

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 42

MARDI 27 MAI 2008

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 27 MAI 2008

	Pages
<b>Pavoisement</b> des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la commémoration de la Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine .....	1437
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
<b>Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Nomination des représentants du personnel et de la Caisse des Ecoles à la Commission Administrative Paritaire des personnels administratifs et ouvriers de la restauration scolaire (Arrêté du 16 mai 2008).....	1439
VILLE DE PARIS	
<b>Fixation</b> de la composition de l'équipe chargée d'assister le pouvoir adjudicateur durant le dialogue compétitif relatif à la fourniture, l'intégration et la maintenance d'un progiciel de gestion de cimetières de la Ville de Paris, en procédant notamment aux auditions des candidats (Arrêté du 19 mai 2008).....	1440
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 20 mai 2008) .....	1440
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Mise en disponibilité d'une administratrice de la Ville de Paris.....	1441
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectation d'une Directrice Générale de la Commune de Paris.....	1441
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination d'une Directrice de la Commune de Paris.....	1441
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Modification de l'arrêté du 1 <sup>er</sup> août 2007 fixant les taux de promotion pour les corps de catégorie C de la Commune de Paris (Arrêté du 20 mai 2008).....	1441
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle ouvert à partir du 14 avril 2008 pour deux postes.....	1441

### **Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la commémoration de la Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine.**

VILLE DE PARIS

Paris, le 16 mai 2008

L'Adjoint au Maire  
chargé de l'Organisation  
et du Fonctionnement  
du Conseil de Paris,  
de la Propreté  
et du traitement des déchets

#### NOTE

A l'attention de  
*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement  
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux  
et Directeurs de la Ville de Paris*  
A l'occasion de la Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales, **le dimanche 8 juin 2008 toute la journée.**

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire  
chargé de l'Organisation et du Fonctionnement  
du Conseil de Paris,  
de la Propreté et du traitement des déchets*  
François DAGNAUD

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle ouvert à partir du 14 avril 2008 pour trois postes ... 1442

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours sur titres externe pour l'accès au corps des puéricultrices cadres de santé (F/H) de la Commune de Paris ouvert à partir du 5 mai 2008 pour deux postes..... 1442

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours sur titres interne pour l'accès au corps des puéricultrices cadres de santé (F/H) de la Commune de Paris ouvert à partir du 5 mai 2008 pour dix-huit postes .....	1442
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2008-037 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, avenue Emile Zola, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 15 mai 2008).....	1442
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2008-038 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 15 mai 2008).....	1442
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2008-039 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, avenue Emile Zola, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 15 mai 2008).....	1443
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2008-042 complétant l'arrêté municipal n° STV 3/2008-034 du 2 mai 2008 et réglementant, à titre provisoire, le stationnement dans la rue Brancion, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 16 mai 2008).....	1443
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2008-010 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue des Haies, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 mai 2008).....	1444
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2008-067 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans la rue du Colonel Pierre Avia, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 21 mai 2008).....	1444
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 1 <sup>er</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance (Arrêté du 13 mai 2008).....	1445
Annexe : liste des établissements.....	1445
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 1 <sup>er</sup> secteur. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur de recettes.....	1446
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 1 <sup>er</sup> secteur. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre .....	1446
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 2 <sup>e</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance (Arrêté du 13 mai 2008).....	1446
Annexe : liste des établissements.....	1447
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 2 <sup>e</sup> secteur. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.....	1448
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 2 <sup>e</sup> secteur. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre .....	1448
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite enfance 3 <sup>e</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances (recettes n° 1444 - avances n° 444) (Arrêté du 28 avril 2008) .....	1449
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite enfance 3 <sup>e</sup> secteur. — Arrêté constitutif de la sous-régie n° 167101 (Arrêté du 18 juillet 2007) .....	1449

<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 3 <sup>e</sup> secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes .....	1450
<b>Direction des Familles et de la Petite Enfance.</b> — Petite Enfance 3 <sup>e</sup> secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre .....	1451
<b>Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.</b> — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances (Arrêté du 28 avril 2008) .....	1452
<b>Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.</b> — Arrêté constitutif de la sous-régie de la Maison du Parc et du Bois (Arrêté du 28 avril 2008) .....	1453
<b>Direction de la Jeunesse et des Sports.</b> — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes des établissements balnéaires municipaux .....	1454
<b>Direction des Affaires Scolaires.</b> — Modificatif de l'arrêté constitutif de la régie d'avances n° 250, circonscription des affaires scolaires des 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 16 mai 2008).....	1454

## DEPARTEMENT DE PARIS

<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 20 mai 2008).....	1454
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidates déclarées reçues au concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien ouvert à partir du 14 avril 2008 pour huit postes .....	1455
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nom de la candidate inscrite sur la liste complémentaire établie à l'issue du concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien ouvert à partir du 14 avril 2008 .....	1455
<b>Autorisation</b> donnée à la S.A.R.L. « Les Petits Chaperons Rouges » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 52, rue de la Victoire, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 9 mai 2008) .....	1455
<b>Fixation</b> du tarif journalier applicable à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2008, au Service Eclaté de Soutien et d'Accueil Mère et Enfant (S.E.S.A.M.E.) de l'Association « L'Accueil de la Mère et de l'Enfant », 1-3, rue de Savies, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 20 mai 2008).....	1455

PREFECTURE DE PARIS  
DEPARTEMENT DE PARIS

<b>Fixation</b> des tarifs journaliers applicables au service d'AEMO de l'Association Nationale de Réadaptation Sociale, situé 18, avenue Victoria, à Paris 1 <sup>er</sup> (Arrêté du 16 mai 2008).....	1456
--	------

## PREFECTURE DE POLICE

<b>Arrêté n° 2008-00319</b> accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 14 mai 2008) .....	1457
---	------

**Arrêté n° 2008-00322** modifiant, à titre provisoire, le régime de circulation rue de Varenne, à Paris 7<sup>e</sup> (Arrêté du 19 mai 2008)..... 1457

**Adresse** d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation ..... 1457

**Listes** d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 1457

#### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats inscrits au concours sur titres d'auxiliaire de puériculture titre IV ..... 1457

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats portés sur le Registre d'inscription du recrutement sans concours d'adjoint d'accueil et d'insertion Titre IV ..... 1458

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats portés sur le Registre d'inscription du concours sur titres d'infirmier ..... 1460

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats portés sur le Registre d'inscription du concours sur titres d'aide médico-psychologique..... 1461

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste principale par ordre de mérite des candidats admis à l'emploi d'auxiliaire de puériculture — Titre IV à l'issue du concours sur titre ouvert le 31 janvier 2008..... 1461

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats portés sur le registre d'inscription du concours sur titres d'animateur socioculturel titre IV..... 1461

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis modificatif relatif au concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires de puériculture et de soins (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité auxiliaire de soins. — Dernier rappel ..... 1461

#### POSTES A POURVOIR

**Bureau du Cabinet du Maire.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 1462

**Secrétariat Général du Conseil de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 1462

**Secrétariat Général de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H)..... 1462

**Secrétariat Général du Conseil de Paris.** — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H)..... 1462

**Direction des Finances.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes ou attaché confirmé (F/H) ..... 1463

**Direction des Finances.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 1463

**Direction du Développement Economique et de l'Emploi.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 1463

**Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 1463

**Direction du Développement Economique et de l'Emploi.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 1463

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H). 1464

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 1464

### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> arrondissement.** — Nomination des représentants du personnel et de la Caisse des Ecoles à la Commission Administrative Paritaire des personnels administratifs et ouvriers de la restauration scolaire.

Le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement,  
Président du Comité de Gestion  
de la Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> arrondissement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portants droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 25 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 (P.L.M.), et notamment son article 22 ;

Vu la statut du personnel de la restauration scolaire de la Caisse des Ecoles, et notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le résultat des élections à la Commission Administrative Paritaire du 16 mai 2008 ;

Arrête :

Article premier. — Ont été déclarés élus au sein de la Commission Administrative Paritaire des personnels administratifs et ouvriers de la restauration scolaire de la Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> arrondissement :

- En qualité de titulaire : Yvon JACQUELIN ;
- En qualité de suppléante : Armande LAURENT.

Art. 2. — Sont désignés comme représentants à la Caisse des Ecoles pour siéger au sein de la Commission Administrative des personnels administratifs et ouvriers de la restauration scolaire de la Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> arrondissement :

— En qualité de titulaire : le Maire, Président du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, ou le Chef des Services Economiques de la Caisse des Ecoles ;

— En qualité de suppléant : un administrateur de la Caisse des Ecoles.

Art. 3. — Le mandat des personnels élus est fixé à trois ans à compter de la date du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Une copie sera adressée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 16 mai 2008

Pour le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement,  
Président du Comité de Gestion  
de la Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> arrondissement  
et par délégation,

*Le Chef des Services Economiques*

Claudine PIERSON

**VILLE DE PARIS**

**Fixation de la composition de l'équipe chargée d'assister le pouvoir adjudicateur durant le dialogue compétitif relatif à la fourniture, l'intégration et la maintenance d'un progiciel de gestion de cimetières de la Ville de Paris, en procédant notamment aux auditions des candidats.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu le Code des marchés publics, décret modifié n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, et notamment les articles 36 et 67 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et Chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2008 par lequel la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Jean-Claude MEUNIER, Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ;

Arrête :

Article premier. — Le pouvoir adjudicateur sera représenté, dans le cadre de la consultation, sous forme de dialogue compétitif, pour la « fourniture, l'intégration et la maintenance d'un progiciel de gestion de cimetières de la Ville de Paris » par une « équipe » composée des personnes indiquées à l'article second du présent arrêté.

Cette « équipe » sera chargée d'assister le pouvoir adjudicateur durant le dialogue, en procédant notamment aux auditions des candidats. « L'équipe » aura également à comparer leurs propositions aux résultats ou objectifs définis dans le programme fonctionnel afin d'adresser à chaque phase, un rapport d'analyse circonstancié au pouvoir adjudicateur.

Art. 2. — « L'équipe » chargée de représenter le pouvoir adjudicateur est composé des personnes suivantes :

— Pour la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, en qualité de maître d'œuvre,

- M. Michel TRENTADUE, adjoint au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information,

- M. Richard MALACHEZ, Chef du Bureau des Projets Patrimoniaux et Géographiques,

- M. Sylvain JAQUA, Chef de projet à la Sous-Direction du Développement et des Projets,

- Mme Anne-Marie ZANOTTO, adjointe au Chef du Bureau des Marchés.

— Pour la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement,

- M. Jean OLIVIER, Directeur Adjoint, chargé de la coordination technique des cimetières,

- M. Pascal Hervé DANIEL, Chef du Service des Cimetières,

- Mme Véronique GAUTIER, Conservateur, Chef de projet métiers,

- M. Patrick LECLERC, Chef de projet mission informatique et télécommunications.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,

— M. le Directeur des Affaires Juridiques.

Fait à Paris, le 19 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Systèmes  
et Technologies de l'Information*

Jean-Claude MEUNIER

**Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2008 portant délégation de la signature du Maire de Paris à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé et à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

Direction :

Mission Communication :

*Après :* Mme Anne CATROU, chargée de mission, chef de la mission,

*Ajouter :* En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mlle Laurence GALVEZ, chargée de mission cadre supérieur, adjointe au chef de la mission.

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

*Remplacer* : « aux ordres de mission pour les déplacements de la directrice et des sous-directeurs hors du territoire métropolitain, ou à l'intérieur de celui-ci ,

*Par* : « aux ordres de mission pour les déplacements de la directrice ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,

— aux intéressées.

Fait à Paris, le 20 mai 2008

Bertrand DELANOË

#### **Direction des Ressources Humaines. — Mise en disponibilité d'une administratrice de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 15 mai 2008 :

Mme Anne-Marie CHARBONNIER, administratrice hors classe de la Ville de Paris, détachée sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris, est réintégrée dans son corps d'origine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

A compter de la même date, Mme Anne-Marie CHARBONNIER est placée, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles, jusqu'au 29 mai 2010 inclus.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'une Directrice Générale de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 mai 2008,

Il est mis fin, à compter du 19 mai 2008, aux fonctions de Directrice des Affaires Culturelles dévolues à Mme Hélène FONT, administratrice hors classe de la Ville de Paris, détachée sur un emploi de Directeur Général de la Commune de Paris.

A compter de la même date, Mme Hélène FONT qui est maintenue en détachement sur un emploi de Directeur Général de la Commune de Paris, est affectée au Secrétariat Général, pour exercer les fonctions de déléguée au design.

Elle demeure, en tant que de besoin, à la disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'une Directrice de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 mai 2008,

Mme Laurence ENGEL, est, à compter du 19 mai 2008, nommée Directrice de la Commune de Paris, en charge de la Direction des Affaires Culturelles.

A compter de la même date, Mme ENGEL demeure, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Modification de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2007 fixant les taux de promotion pour les corps de catégorie C de la Commune de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 19 septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2005 DRH 66 en date des 12, 13 et 14 décembre 2005 fixant les modalités d'avancement de grade dans les corps de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2007 fixant les taux de promotion pour les corps de catégorie C de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le taux de promotions permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2008 pour l'accès au grade d'éboueur principal, en application de la délibération n° 2005 DRH 66 des 12, 13 et 14 décembre 2005 susvisée, est modifié ainsi qu'il suit :

Eboueur principal : 30,7 %.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

#### **Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle ouvert à partir du 14 avril 2008 pour deux postes.**

— M. BENTANDJIR Djamel

— M. CALDAS RODRIGUES Samuel

— M. FONTAINE Benoît

— M. HORABIK Jean-François

— M. PALUGAN Florent

— M. SAULNIER Jean-Baptiste.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 14 mai 2008

*Le Président du jury*

Joël GEOFFROY

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance industrielle ouvert à partir du 14 avril 2008 pour trois postes.**

- M. ABDALLAH AHMED Abdallah Ahmed
- M. CHAINON Steve
- M. LAVISON Djamessi
- M. LELLIS Eddy
- M. SMIRI Nizar.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 14 mai 2008

*Le Président du jury*

Joël GEOFFROY

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours sur titres externe pour l'accès au corps des puéricultrices cadres de santé (F/H) de la Commune de Paris ouvert à partir du 5 mai 2008 pour deux postes.**

- 1 — Mlle KHERMACHE Fatima ;
- 2 — Mme SARFATI Henriette.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 15 mai 2008

*La Présidente du jury*

Martine CANU

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours sur titres interne pour l'accès au corps des puéricultrices cadres de santé (F/H) de la Commune de Paris ouvert à partir du 5 mai 2008 pour dix-huit postes.**

- 1 — Mme DAYAS ARNETON Victoire ;
- 2 — Mlle MARAINE Valérie ;
- 3 — Mme POLGE SAINT LARY Françoise ;
- 4 — Mme JEAN BAPTISTE HOUDREVILLE Marielle ;
- 5 — Mlle BOUVIL Nadiège.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 15 mai 2008

*La Présidente du jury*

Martine CANU

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-037 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, avenue Emile Zola, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 412-28 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux de voirie nécessite la mise en sens unique, à titre provisoire, d'un tronçon de l'avenue Emile Zola, à Paris 15<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que ces travaux se dérouleront jusqu'au 20 juin 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, jusqu'au 20 juin 2008 inclus, est établi à Paris 15<sup>e</sup> arrondissement :

Emile Zola (avenue) :

— A partir de la rue des quatre Frères Peignot vers et jusqu'à la rue Saint-Charles.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-038 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3 R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux de voirie rue Saint-Charles, avenue Emile Zola et rue des Entrepreneurs, à Paris 15<sup>e</sup>, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de ces voies ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 23 juin au 17 juillet 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 15<sup>e</sup> arrondissement :

— Saint Charles (rue) : côté pair, au droit du n° 92, côté impair au droit des n°s 89 à 95 ;

— Emile Zola (avenue) : côté pair, au droit des n°s 70 à 72 ;

— Entrepreneurs (rue des) : côté pair, au droit des n°s 36 bis à 40.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 23 juin et jusqu'à la fin des travaux prévue le 18 juillet 2008 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Daniel LE DOUR

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-039  
restaurant, à titre provisoire, un sens unique de  
circulation, avenue Emile Zola, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 412-28 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique, à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux de voirie nécessite la mise en sens unique, à titre provisoire, de l'avenue Emile Zola, à Paris 15<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que ces travaux s'échelonneront du 21 juillet au 10 octobre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, du 21 juillet au 10 octobre 2008 inclus, est établi à Paris 15<sup>e</sup> arrondissement :

Emile Zola (avenue) :

— A partir de la Villa Jean-Baptiste Luquet vers et jusqu'à la rue de Lourmel.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Daniel LE DOUR

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-042  
complétant l'arrêté municipal n° STV 3/2008-034  
du 2 mai 2008 et réglementant, à titre provisoire, le  
stationnement dans la rue Brancion, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° STV3-2008-034 du 2 mai 2008 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans plusieurs voies du 15<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que les travaux de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain rue de la Convention, à Paris 15<sup>e</sup>, entraînent provisoirement la modification du plan de circulation de secteur ;

Considérant qu'il convient de compléter les mesures de neutralisation de stationnement cités dans l'arrêté mentionné ci-dessus et nécessaires au bon déroulement du Marché Alimentaire découvert « Convention » les mardis, jeudis et dimanches pendant la durée des travaux, du 13 mai au 30 octobre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Pendant les travaux, l'arrêt et le stationnement des véhicules autres que ceux des commerçants du marché, seront interdits et considérés comme gênant, à titre provisoire, la circulation publique les mardis, jeudis et dimanches de 0 h à 18 h 30, dans la voie suivante du 15<sup>e</sup> arrondissement :

- Brancion (rue) : côté pair, du n° 32 au n° 34 (sur Lincoln).

Art. 2. — Dans la voie précisée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les véhicules des commerçants du marché seront autorisés à stationner de 5 h à 14 h 30 les mardis et jeudis et de 5 h à 15 h les dimanches.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Ces mesures seront effectives pendant la durée des travaux, du 13 mai au 30 octobre 2008 inclus.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement*  
*Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2008-010 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue des Haies, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue des Haies, à Paris 20<sup>e</sup>, et que dès lors, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 2 juin au 30 septembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue des Haies, à Paris 20<sup>e</sup>, sera interdite à la circulation, à titre provisoire, du 2 juin au 30 septembre 2008 inclus :

— Depuis le passage Dagorno vers et jusqu'au passage Josseaume.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant restera assuré.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 2 juin au 30 septembre 2008 inclus dans la voie suivante du 20<sup>e</sup> arrondissement :

— Haies (rue des) : côté impair, entre les n° 57 et 67, côté pair, entre les n° 74 et 100.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,*  
*Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-067 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans la rue du Colonel Pierre Avia, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8 ; 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre des travaux du tramway T2, des emprises importantes doivent être réalisées dans la rue du Colonel Pierre Avia, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'instaurer, à titre provisoire, un double sens de circulation et d'interdire le stationnement dans cette voie alternativement dans les chaussées Est et Ouest pour faciliter la circulation des véhicules et assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant que ces travaux s'échelonnent en deux phases du 2 juin au 31 décembre 2008 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Un double sens de circulation est établi dans la voie suivante du 15<sup>e</sup> arrondissement selon les conditions ci-après :

— Colonel Pierre Avia : chaussée est, entre le n° 7 et la rue Louis Armand du 2 juin au 31 août 2008 ;

— Colonel Pierre Avia : chaussée ouest, entre le n° 6 et la rue Louis Armand du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2008.

Art. 2. — Dans les tronçons de voie cités ci-dessus et aux dates indiquées, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant. Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général,*  
*Chef du Service des Déplacements*

Patrick LEFEBVRE



**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 1<sup>er</sup> secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la halte-garderie 11 bis, rue Edouard Robert, impasse Tourneux à Paris 12<sup>e</sup>, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 17 avril 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 12 novembre 2003 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (1<sup>er</sup> secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 12<sup>e</sup> arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité,

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France, Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris,

— au Directeur Adjoint des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies,

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux,

— au régisseur intéressé,

— aux mandataires suppléants intéressés,

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 13 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Sous-Directrice de la Famille  
et de Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

Annexe : liste des établissements  
12<sup>e</sup> arrondissement

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
120101 : Crèche collective	11 bis, rue Edouard Robert	01 43 43 20 28	610
120102 : Crèche collective	14/16, rue Pierre Bourdan	01 46 28 59 62	610
120103 : Crèche collective	38, quai de la Rapée	01 46 28 59 61	610
120104 : Crèche collective	295, rue de Charanton	01 49 28 54 30	610
120105 : Crèche collective	61/63, rue du Rendez-Vous	01 49 28 52 80	610
120106 : Crèche collective	6, rue Eugénie Eboué	01 43 46 67 09	610
120107 : Crèche collective	17, rue Lamblardie	01 43 07 38 03	610
120108 : Crèche collective	6, rue des Jardiniers	01 43 41 35 35	610
120109 : Crèche collective	43, rue de Picpus	01 43 41 39 10	610
120110 : Crèche collective	4, rue Marie Laurencin	01 43 41 17 69	610
120111 : Mini crèche collective	4, rue de Toul	01 43 44 91 00	230
120112 : Crèche collective	8, place du Bataillon du Pacifique (1 <sup>er</sup> étage)	01 53 18 26 00	610
120113 : Crèche collective	72, avenue Daudmesnil	01 49 28 51 51	610
120114 : Crèche collective	8, place du Bataillon du Pacifique (2 <sup>e</sup> étage)	01 53 18 27 23	610
120116 : Crèche collective	7, rue de Cotte	01 44 73 03 78	610
120117 : Crèche collective	27, rue de Pomard	01 49 28 56 25	610
120118 : Crèche collective	18, rue Mai et Georges Politzer	01 44 73 84 85	610
120119 : Mini crèche collective	49, rue François Truffaut	01 55 78 25 70	230
120120 : Crèche collective	33, rue Montgallet	01 44 68 95 80	610
120121 : Crèche collective	4, impasse Drui-not	01 44 75 46 55	610

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
120122 : Crèche collective	16 bis, avenue de Saint-Mandé	01 44 75 70 85	610
120201 : Crèche familiale	43/45, rue de Picpus	01 43 41 57 11	610
120501 : Halte-garderie	72, rue Claude Decaen	01 43 07 83 37	530
120502 : Halte-garderie	43, rue de Picpus	01 43 47 13 14	530
120503 : Halte-garderie	5, rue Paul Dukas	01 44 68 83 25	530
120504 : Halte-garderie	130, avenue Daumesnil	01 44 68 13 61	530
<b>120505 : Halte-garderie</b>	<b>11 bis, rue Edouard Robert Impasse Tourneux</b>	<b>01 53 33 51 85</b>	<b>530</b>
120701 : Jardin d'enfants OPAC	16, rue Edouard Robert	01 46 28 20 93	460

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup> secteur. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur de recettes.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme PORTAL Muriel, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13<sup>e</sup>.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 1<sup>er</sup> secteur. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme TRAN Anh-Thu, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 1<sup>er</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme BARBET Marie-Claude, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la halte-garderie à Paris 4<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme DAVY Murielle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 6<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme BOULIS Carole, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 9<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mlle PETIT Emeline, éducatrice de jeunes enfants pour, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie et la halte-crèche à Paris 9<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme QUINTIN Isabelle, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme SOUTRA Hélène, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mlle LECACHEUR Sylvie, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mlle GIRARD Hélène, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme GAZANION Anne-Marie, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mlle COURTADON Audrey, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme STARKE Cécile, infirmière-puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1<sup>er</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 2<sup>e</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 2<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective 130, boulevard de Ménilmontant à Paris 20<sup>e</sup>, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 20<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 11 avril 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 4 février 2005 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (2<sup>e</sup> secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 20<sup>e</sup> arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité,

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris,

— au Directeur Adjoint des Finances — Bureau F5 – Secteur des régies,

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux,

— au régisseur intéressé,

— aux mandataires suppléants intéressés,

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 13 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

Annexe : liste des établissements  
**20<sup>e</sup> arrondissement**

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
200101 : Crèche collective	11, rue Mendelssohn	01 43 70 83 31	610
200102 : Crèche collective	107, rue de Lagny	01 43 72 00 51	610
200103 : Crèche collective	83, rue des Amandiers	01 47 97 00 35	610
200104 : Crèche collective	14, rue de Noisy le Sec	01 43 64 61 71	610

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
200105 : Crèche collective	144, rue des Pyrénées	01 53 27 60 50	610
200106 : Crèche collective	79, rue de la Réunion	01 43 70 45 25	610
200107 : Crèche collective	211, avenue Gambetta	01 43 61 71 44	610
200108 : Crèche collective	8, rue des Couronnes	01 43 66 92 56	610
200109 : Crèche collective	147/149, bd Davout	01 43 61 29 59	610
200110 : Crèche collective	7, rue de la Mare	01 43 66 66 77	610
200111 : Crèche collective	47, rue du Télégraphe	01 58 53 56 10	610
200112 : Crèche collective	38, rue des Rigoles	01 47 97 13 17	610
200113 : Crèche collective	40, rue Piat	01 47 97 04 18	610
200114 : Crèche collective	82, rue des Orteaux	01 58 39 35 95	610
200115 : Crèche collective	8, villa Saint-Fargeau	01 44 62 69 60	610
200116 : Mini crèche collective	4, passage Duris	01 43 49 58 52	230
200202 : Crèche familiale	4, passage Duris	01 43 49 58 52	610
200117 : Crèche collective	19 bis, rue Pelleport	01 43 64 28 32	610
200118 : Mini crèche collective	30, rue Joseph Python	01 43 61 90 78	230
200119 : Crèche collective	7, impasse Monplaisir	01 43 66 92 24	610
200120 : Crèche collective	10-12-14, passage Dagorno	01 58 39 36 40	610
200121 : Crèche collective	79, rue de Pixérécourt	01 40 33 86 30	610
200122 : Crèche collective	63 quater, rue d'Avron	01 44 64 85 50	610
<b>200123 : Crèche collective</b>	<b>130, boulevard de Ménilmontant</b>	<b>01 58 53 50 55</b>	<b>610</b>
200201 : Crèche familiale	16, rue de Noisy Le Sec	01 43 64 68 68	610
200204 : Crèche familiale	3, rue Reynaldo Hahn	01 58 39 36 10	610

N° de la sous-régie Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
200501 : Halte-garderie	3, rue Reynaldo Hahn	01 58 39 36 10	530
200451 : Jardin d'enfants maternel	31, rue du Retrait	01 40 33 50 90	610
200502 : Halte-garderie	31, rue du Retrait	01 40 33 50 95	530
200503 : Halte-garderie	3-5, cité Aubry	01 55 25 25 35	530
200504 : Halte-garderie	40 bis, rue des Maraîchers	01 40 09 66 50	530
200505 : Halte-garderie	26, rue des Balkans	01 46 59 40 40	530
200506 : Halte-garderie	32, rue Alphonse Penaud		530
200507 : Halte-garderie	9, passage des Tourelles	01 40 32 49 65	530
200508 : Halte-garderie	86 bis, rue de la Mare	01 58 53 58 05	530
200701 : Jardin d'enfants OPAC	28, rue Hélène Jakubowicz	01 46 36 74 37	460
200702 : Jardin d'enfants OPAC	3, rue Victor Dejeante	01 43 61 17 86	460
200703 : Jardin d'enfants OPAC	8, rue Félix Terrier	01 43 71 56 20	460
200704 : Jardin d'enfants OPAC	6, rue Schubert	01 43 73 54 37	460

#### **Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 2<sup>e</sup> secteur. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme MANIANGA BAKELE Jacqueline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme DE LAROCQUE-LATOUR Muriel-Anne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme FANTODJI Françoise, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme ROUX Sylvie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mlle PINCHON Florence, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme GAVELLE Patricia, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme COLAS Catherine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

#### **Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 2<sup>e</sup> secteur. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme MOUYSET Marine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 15<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme VERHOEVEN Nadège, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mlle PLAVINET Nathalie, puéricultrice de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, M. NASRI Mohamed, éducateur de jeunes enfants, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme FERGA Jani, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme BORDENAVE-COUSTARRET Jacqueline, éducatrice de jeunes enfants pour, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 18<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mlle TROTIGNON Sylvie, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme SAVIOZ Isabelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme GUIVIER Katia, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mlle CASTELLI Céline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme LE BOSSET Isabelle, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme LE VEZO Céline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mlle HABIRAT Saïda, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme SAINT-MAXIMIN Chantal, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme BOECASSE Patricia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme GARGUET Eve, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite enfance 3<sup>e</sup> secteur. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances (recettes n° 1444 - avances n° 444).**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2007 instituant à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal susvisé afin de prendre en compte le nouvel intitulé du service auprès duquel est instituée la régie ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 2 avril 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 9 juillet 2007 instituant une régie de recettes à la Sous-Direction de la Petite Enfance, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Ville de Paris est modifié comme suit :

Remplacer les mots « Bureau de gestion des crèches » par les mots : « bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux ».

*Le reste de l'article sans changement.*

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 2. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité,

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup>,

— au Directeur Adjoint des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies — Section des recettes,

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux,

— au régisseur intéressé,

— au mandataire suppléant intéressé.

Fait à Paris, le 28 avril 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite enfance 3<sup>e</sup> secteur. — Arrêté constitutif de la sous-régie n° 167101.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juillet 2007, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 3<sup>e</sup> secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu le marché de prestations de service n° 07-36005 passé le 10 avril 2007 avec la société EVANCIA-BABILOU pour l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance de type crèche collective située au 4/6, avenue Raymond Poincaré, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre du marché susvisé, de procéder à la création d'une sous-régie de recettes à la crèche collective située au 4/6, avenue Raymond Poincaré à Paris 16<sup>e</sup> pour l'encaissement des participations familiales ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 11 juillet 2007 ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 18 juillet 2007, est instituée une sous-régie de recettes auprès du Bureau de gestion des crèches, Sous-Direction de la Petite enfance, Direction des Familles et de la Petite Enfance, Ville de Paris.

Art. 2. — Cette sous-régie est installée à la crèche collective 4/6, avenue Raymond Poincaré, à Paris 16<sup>e</sup>, pour l'encaissement des participations familiales (Tél. : 01 45 05 38 77) gérée par la société EVANCIA-BABILOU.

Art. 3. — La sous-régie encaisse les produits suivants imputés comme suit au budget de fonctionnement de la Ville de Paris :

— Participations familiales pour l'accueil de la petite enfance dans la crèche collective.

- Nature 7066 : Redevances et droits des services à caractère social.

- Sous-fonction 64 : crèches et garderies.

Art. 4. — Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

— numéraire,

— chèque bancaire ou assimilé,

— prélèvement automatique.

Art. 5. — Le montant maximum de l'encaisse en numéraire que le sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à cinq cent trente euros (530 €).

Art. 6. — Le mandataire sous-régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et au moins une fois par semaine selon les modalités suivantes : versement à la trésorerie la plus proche sur le compte de dépôt de fonds au Trésor du régisseur.

Les chèques devront être remis au régisseur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 7. — Le mandataire sous-régisseur devra se présenter au moins une fois par mois à la régie pour faire viser ses pièces de recettes.

Art. 8. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur général des finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 9. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité,

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94 rue Réaumur, 75002 Paris,

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies,

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de gestion des crèches,

— au régisseur intéressé,

— au mandataire suppléant intéressé,

— au Président de la société EVANCIA-BABILOU,

— au mandataire sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 18 juillet 2007

Pour le Maire de Paris

et par délégation,

*La Sous Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

### **Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme HAMM Sandrine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la halte garderie à Paris 4<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme DURET Clotilde, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme BLEYS Marie-Hélène, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme VERPILLOT Patricia, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 11<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme CLAIRET Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme MONTEIL Edwige, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme BAILLET-DENISART Marie-Claude, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mlle BOUCHET Christine, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfant OPAC à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme LEBEL Geneviève, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme GRANJOU Angélique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme MANIANGA BAKELE Jacqueline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme HEINTZ Patricia, éducatrice de jeunes enfants pour, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme DE LAROCQUE-LATOUR Muriel-Anne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme VIVANCOS Béatrice, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme ROUX Sylvie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme GAVELLE Patricia, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme COLAS Catherine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Petite Enfance 3<sup>e</sup> secteur — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme BOUCHER Claudine, éducatrice chef de jeunes enfants, est

nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme AZABI Nadia, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme BRANGIER Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 11<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme SAVIC Michèle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mlle RIZQUEZ Nathalie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mlle BOULLYE Laurence, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme ROMEU Joséphe, auxiliaire puéricultrice principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme GAUDRIOT Anne, Puéricultrice classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective et l'antenne de la crèche familiale à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme BENYAICH Laurence, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme KUNTZ Aniella, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme PEREZ Béatrice, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de

recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme GUERIN Monique, agent de service, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie et la halte crèche à Paris 14<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme HAMEL Marie-Paule, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 16<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme LONGEFAY Monique, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme DAUTRY Marylène, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme FERGA Jani, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 17<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme GUIVIER Katia, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mme FERRAN Pauline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme PIOGER Ghislaine, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 19<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme LE BOSSET Isabelle, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 mai 2008, Mme LE VEZO Céline, puéricultrice, est nommée mandataire

sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008, Mlle HABIRAT Saïda, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3<sup>e</sup> secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20<sup>e</sup>, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

### **Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 4 décembre 2006 modifié, instituant à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer d'une part le recouvrement de divers produits, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Considérant qu'il convient d'une part, d'étendre les attributions de la régie au recouvrement des recettes provenant de la Maison du Parc et du Bois avec la création d'une sous-régie de recettes, d'autre part de supprimer le seuil prévu pour les paiements par carte bancaire ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 18 avril 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 5 de l'arrêté municipal susvisé du 4 décembre 2006 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est ainsi modifié :

— *supprimer* « pour tout montant égal ou supérieur à quinze euros ».

*Le reste de l'article sans changement.*

Art. 2. — L'article 11 de l'arrêté municipal susvisé du 4 décembre 2006 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est ainsi rédigé :

« Article 11 — Une avance permanente de mille deux cent cinquante euros (1 250 €) est consentie au régisseur pour lui permettre de constituer un fonds de caisse qui sera réparti comme suit :

- Parc floral : quarante-cinq euros (45 €) pour chacune des douze caisses soit cinq cent quarante euros (540 €) ;
- Parc de Bagatelle : quatre cents euros (400 €) ;
- Ecole du Breuil : cent soixante euros (160 €) ;
- Maison du Parc et du Bois : cent cinquante euros (150 €). »



Art. 3. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régie Locales — 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances — Secteur des régies ;
- à la Directrice Espaces Verts et de l'Environnement — Service des Affaires Financières et Juridiques — Bureau du Budget de Fonctionnement et de la Comptabilité ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 28 avril 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Attaché d'Administration,  
Chef du Bureau du Budget de Fonctionnement  
et de la Comptabilité*

Bertrand HELLE

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Arrêté constitutif de la sous-régie de la Maison du Parc et du Bois.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 décembre 2006 modifié, instituant à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, une régie de recettes et d'avances intitulée « Parcs, jardins et espaces verts » en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'une sous-régie de recettes à la Maison du Parc et du Bois ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 18 avril 2008 ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 28 avril 2008, est instituée une sous-régie de recettes à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris.

Art. 2. — Cette sous-régie est installée la Maison du Parc et du Bois, parc floral, 75012 Paris (téléphone : 01 43 28 41 59).

Art. 3. — La sous-régie encaisse les produits suivants imputés comme suit :

Budget de fonctionnement de la Ville de Paris :

Rubrique 823 : parcs, jardins et espaces verts :

Nature 7062 : redevances et droits des services à caractère culturel :

— Droits d'admission aux visites guidées et commentées du patrimoine dont l'organisation est confiée à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts donnant lieu à la délivrance de quittances pour les groupes, de tickets pour les individuels ou de cartes individuelles d'abonnement annuel.

Nature 7088 : autres produits d'activités annexes :

— Ventes de divers documents, tels que : dépliants, livres, guides, affiches, cartes postales, calendriers, cassettes.

Art. 4. — Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire
- chèque bancaire ou assimilé
- carte bancaire
- porte-monnaie électronique monéo.

Art. 5. — Le mandataire sous-régisseur est également chargé de la centralisation des recettes de même nature pouvant être encaissées par des mandataires agents de guichet habilités à cet effet.

Art. 6. — Un fonds de caisse de cent cinquante euros (150 €) est mis à disposition du mandataire sous-régisseur.

Art. 7. — Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à cinq cents euros (500 €) pouvant être porté à mille euros (1 000 €) pendant les périodes d'exposition.

Art. 8. — Le mandataire sous-régisseur est tenu de verser au régisseur le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au moins une fois par semaine.

Les chèques devront être remis dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 9. — Le mandataire sous-régisseur remet au régisseur les justificatifs des opérations de recettes lors du versement de celles-ci.

Art. 10. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 11. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France, Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies — Section des recettes ;
- à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement — Bureau du Budget de Fonctionnement et de la Comptabilité — Division des régies ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléants intéressés ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 28 avril 2008

Pour le Maire de Paris,  
et par délégation,

*Le Chef du Bureau du Budget  
de Fonctionnement et de la Comptabilité,  
L'Attaché d'Administration*

Bertrand HELLE

**Direction de la Jeunesse et des Sports. — Nomination de mandataires sous-régisseurs de recettes des établissements balnéaires municipaux.**

Par arrêtés du Maire de Paris,

Sont nommés mandataires sous-régisseurs auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports, Service des Affaires Juridiques et Financières, établissements balnéaires municipaux, les personnes ci-après, à compter des dates ci-dessous :

M. GALLEGO José, Adjoint adm. 1<sup>re</sup> classe, arrêté en date du 30 avril 2008.

M. FONTENELLE Marc, Adjoint adm. 1<sup>re</sup> classe, arrêté en date du 13 mai 2008.

**Direction des Affaires Scolaires. — Modificatif de l'arrêté constitutif de la régie d'avances n° 250, circonscription des affaires scolaires des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 19 mai 2004 modifié, instituant à la Direction des Affaires Scolaires, circonscription des affaires scolaires des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, une régie d'avances en vue du paiement de diverses dépenses ;

Considérant qu'en raison du changement d'adresse de la régie, il convient de modifier l'arrêté municipal susvisé ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 11 avril 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté municipal susvisé du 19 mai 2004 modifié, instituant une régie d'avances est ainsi rédigé :

« Article 2 - Cette régie est installée à la circonscription des affaires scolaires des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 PARIS — Téléphone : 01 44 82 66 08. »

Art. 2. — La Directrice des Affaires Scolaires et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du Contrôle de Légalité,

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France, Service Poursuites et Régies Locales,

— au Directeur Adjoint des Finances — Bureau F5, Secteur des régies,

— à la Directrice des Affaires Scolaires — Sous-Direction de l'Action Educative et Péricolaire,

— au Chef de la Circonscription des Affaires Scolaires des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements et à son adjoint,

- au régisseur intéressé,

- au mandataire suppléant intéressé.

Fait à Paris, le 16 mai 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Directrice des Affaires Scolaires*

Catherine MOISAN

**DEPARTEMENT DE PARIS**

**Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 portant délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé et à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

Direction :

Mission Communication :

*Après :* Mme Anne CATROU, chargée de mission, Chef de la mission,

*Ajouter :* En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mlle Laurence GALVEZ, chargée de mission cadre supérieur, adjointe au Chef de la mission.

Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives :

Secteurs de l'aide sociale à l'enfance :

Secteur 18<sup>e</sup> :

*Remplacer :* Mme Gwénaëlle ALEXANDROV, attachée d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettre de A à J),

*Par :* Mme Guénaëlle ALEXANDROV, attachée d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettre de A à J)

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

*Remplacer* : « aux ordres de mission pour les déplacements de la directrice et des sous-directeurs hors du territoire métropolitain, ou à l'intérieur de celui-ci »,

*Par* : « aux ordres de mission pour les déplacements de la directrice ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

- M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,

- aux intéressées.

Fait à Paris, le 20 mai 2008

Bertrand DELANOË

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidates déclarées reçues au concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien ouvert à partir du 14 avril 2008 pour huit postes.**

1 — Mlle LANG Séverine

2 — Mlle CASANOVA Elodie

3 — Mlle BETHEUIL Nathalie

4 — Mlle GUERIN Florence

5 — Mlle MAURE Noëlla

6 — Mlle BOURGE Delphine

7 — Mme D ERSU Sophie

8 — Mme LEFEVRE-MEYER HEINE Catherine.

Arrête la présente liste à 8 (huit) noms.

Fait à Paris, le 16 mai 2008

*Le Président du Jury*

Christophe AROULANDA

**Direction des Ressources Humaines. — Nom de la candidate inscrite sur la liste complémentaire établie à l'issue du concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien ouvert à partir du 14 avril 2008,**

afin de permettre le remplacement de candidates figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommées ou, éventuellement, de pourvoir une vacance d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — Mlle DUPUY Lucile.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 16 mai 2008

*Le Président du Jury*

Christophe AROULANDA

**Autorisation donnée à la S.A.R.L. « Les Petits Chaperons Rouges » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 52, rue de la Victoire, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000, relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — La S.A.R.L. « Les Petits Chaperons Rouges » dont le siège social est situé 52, rue de la Victoire, à Paris 9<sup>e</sup>, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 5 mai 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 52, rue de la Victoire, à Paris 9<sup>e</sup>.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 30 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 9 mai 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*

Sylvie MAZOYER

**Fixation du tarif journalier applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, au Service Eclaté de Soutien et d'Accueil Mère et Enfant (S.E.S.A.M.E.) de l'Association « L'Accueil de la Mère et de l'Enfant », 1-3, rue de Savies, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 351-1 et suivants, et R. 314-1 et suivants ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Service Eclaté de Soutien et d'Accueil Mère et Enfant (S.E.S.A.M.E.) de l'Association « L'Accueil de la Mère et de l'Enfant », 1-3, rue de Savies, 75020 Paris, sont autorisées comme suit :

Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 21 023 €,

Groupe II : charges afférentes au personnel : 428 304 €,

Groupe III : charges afférentes à la structure : 288 154 €,

Groupe I : produits de la tarification : 612 224 €,

Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 111 254 €,

Groupe III : produits financiers et non encaissables : 1 923 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2, tient compte de la reprise du résultat excédentaire 2006 de 12 080 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, le tarif journalier applicable au Service Eclaté de Soutien d'Accueil Mère et Enfant (S.E.S.A.M.E.) de l'Association « L'Accueil de la Mère et de l'Enfant », 1-3, rue de Savies, 75020 Paris est fixé à 39,53 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 20 mai 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,  
et par délégation,

Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé

Claude BOULLE

**PREFECTURE DE PARIS  
DEPARTEMENT DE PARIS**

**Fixation des tarifs journaliers applicables au service d'AEMO de l'Association Nationale de Réadaptation Sociale, situé 18, avenue Victoria, à Paris 1<sup>er</sup>.**

Le Préfet  
de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur  
de la Légion d'Honneur,

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation  
de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 351-1 et suivants et R. 314-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée, relative à l'enfance délinquante ;

Vu l'article 375 à 375-8 du Code civil concernant l'assistance éducative ;

Vu le décret n° 46-734 du 16 avril 1946 relatif aux personnes, institutions ou services recevant des mineurs délinquants ;

Vu le décret n° 59-1095 du 21 septembre 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de dispositions relatives à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, et les arrêtés subséquents ;

Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié, relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition conjointe du Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrêtent :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles, du service d'AEMO de l'« Association Nationale de Réadaptation Sociale », situé 18, avenue Victoria, 75001 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

Groupe 1 : charges afférentes à l'exploitation courante : 200 735 € ;

Groupe II : charges afférentes au personnel : 925 707 € ;

Groupe III : charges afférentes à la structure : 174 906 €.

*Recettes prévisionnelles :*

Groupe I : produits de la tarification : 1 175 211 € ;

Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 6 000 € ;

Groupe III produits financiers et non encaissables : 9 318 €.

Les tarifs journaliers, visés à l'article 2, tiennent compte de la reprise de résultats excédentaires d'un montant de 110 819,22 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, les tarifs journaliers applicables au service d'AEMO de l'« Association Nationale de Réadaptation Sociale », situé 18, avenue Victoria, 75001 Paris, sont fixés comme suit :

— AEMO : 12,96 €,

— AEMO renforcée : 28,09 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France – 58/62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, le Directeur Régional et le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris, la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du

Département de Paris », et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » accessible sur le site internet de la Préfecture de Paris : [www.paris.pref.gouv.fr](http://www.paris.pref.gouv.fr).

Fait à Paris, le 16 mai 2008

Pour le Préfet  
de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
et par délégation,  
*Le Préfet,*  
*Directeur de Cabinet du Préfet,*  
*Secrétaire Général*  
de la Préfecture de Paris,  
Romain ROYET

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation  
de Conseil Général  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint*  
*de l'Action Sociale,*  
*de l'Enfance et de la Santé*  
Claude BOULLE

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêté n° 2008-00319 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Franck LE MEUR, né le 19 juillet 1974, Gardien de la Paix à la Direction de la Police Urbaine de Proximité.

Art. 2. — Le présent arrêté sera public au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 mai 2008

Michel GAUDIN

### Arrêté n° 2008-00322 modifiant, à titre provisoire, le régime de circulation rue de Varenne, à Paris 7<sup>e</sup>.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 411-6, R. 412-28 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la réalisation de travaux relatifs à la rénovation du centre CPCU à la hauteur des numéros 36 à 40 de la rue de Varenne rend nécessaire la mise en sens unique d'une partie de cette voie ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est établi dans la voie suivante du 7<sup>e</sup> arrondissement :

— Varenne (rue de) : depuis le n° 43 vers et jusqu'à la rue du Bac.

Art. 2. — Cette mesure sera applicable jusqu'au 13 juin 2008.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet dès la mise en place de la signalisation correspondante et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 19 mai 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Christian LAMBERT

### Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeubles sis 55 et 57, rue du Faubourg Saint Denis, à Paris 10<sup>e</sup> (arrêté du 5 mai 2008).

### Listes d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés abrogeant des arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 32, rue de la Chapelle à Paris 18<sup>e</sup> (arrêté du 15 mai 2008).

L'arrêté de péril du 19 septembre 2007 est abrogé par arrêté du 15 mai 2008.

Immeuble sis 52, rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris 10<sup>e</sup> (arrêté du 9 mai 2008).

L'arrêté de péril du 26 juillet 2007 est abrogé par arrêté du 9 mai 2008.

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats inscrits au concours sur titres d'auxiliaire de puériculture titre IV.

Mme AMAZRIN Rachida

Mme CERASUOLO Rachel, née ALLAGBE

Mlle DULINSKA Barbara  
 Mlle JEHANNO Catherine  
 Mlle KEMAJOU Nicole  
 Mme TRABATONI Christine, née LEDEME.  
 Liste arrêtée à 6 candidats.

Fait à Paris, le 5 mai 2008

*Le Sous-Directeur des Ressources*

Patrick GEOFFRAY

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats portés sur le Registre d'inscription du recrutement sans concours d'adjoint d'accueil et d'insertion Titre IV.**

Mlle ABA Apo  
 M. ABBAS Hocine  
 Mlle ABDEREMANE Sylvie  
 Mlle ABERROU Ghalia  
 Mlle ABSYRTHE Reine  
 Mlle ACHOUR Malika  
 Mlle AGBO Lidwine  
 Mlle AGOT Claudia  
 Mme AGUEH Inayath-Lai, née AMZATH  
 Mlle AHAMADI Zali  
 Mlle AIT OUKACI Louisa  
 Mlle AKBAR Beebee  
 Mlle AMADY Samaraty  
 M. ANDRIVALOHERINAINA Harintsoandrainy  
 M. ANGLO Mickaël  
 Mme ANIN Catherine, née LOLLIA  
 Mlle ARAMINTHE Fabrina  
 Mme ARDELAN Manon, née GAULIN  
 Mme BADJI Marie-Françoise, née SECK  
 M. BAH Mamadou  
 Mlle BAJAZET Béatrice  
 Mlle BALLONAD Céline  
 M. BARADI Mohamed  
 Mlle BARBE Hélène  
 M. BASHARAT Ali  
 M. BEDRANE Dalil  
 Mlle BELAHOUEL Yasmina  
 Mlle BELLONI Nathalie  
 Mlle BENOIT Denise  
 Mlle BENOIT Noëlla  
 Mme BEQUINDE Brigitte, née DONDASSE  
 M. BERTRAND Innocent  
 M. BERTRAND-REGIS Valentin  
 M. BEYOU Djamel  
 Mme BIDILOU Sylvie, née AMEGNAGLO  
 Mlle BISSEK Marie-Ange  
 Mme BLONDEAU Linda  
 Mlle BOBI Joselyne  
 Mlle BOISFER Christelle  
 Mme BOMBOT Nathalie, née MELASSE

Mlle BONNAIRE Corinne  
 Mme BOSSE Thérèse, née BRUNOIR  
 Mlle BOUADDI Malika  
 M. BOUAZIZ El-Mehdi  
 Mlle BOUGHERRIOU Hayat  
 Mlle BOULANGE Stéphanie  
 Mme BOURDAUDUCQ Céline-Agnès, née MOIROUX  
 Mme BOURGADE Nathalie, née SULTY  
 M. BOUSSIN Kouame  
 Mme BROQUIN Carine, née BOURGEUIL  
 M. BROSELIN Cédric  
 Mlle BRUCE-DETOURNAY Edwige  
 Mme BRUN Mariama, née SIDIBE  
 Mlle BUBNJEVIC Zorica  
 M. BUI Trinh-Hung  
 Mme CACHET Erika, née LOCK SAW PEN  
 M. CAMARA Jeremy  
 Mme CAMARA Soukeyna, née DIALLO  
 Mlle CANNENTERRE Monette  
 M. CAPOU Cyrille  
 Mlle CEBAREC Isabelle  
 Mlle CHADLI Cherifa  
 M. CHARPENTIER Jean-Pierre  
 M. CHEFFAR Ahmed  
 Mlle CHEN Jian-Li  
 Mlle CHIKH Nadia  
 Mme CHRISTOPHE Suzy, née BONIFACE  
 Mlle CHRISZOSONE Joacila  
 Mme CHWAIKI Nabila, née ABDEL  
 Mlle CIMBER Maryse  
 Mlle CODJA Flavienne  
 Mme COLY Sandra, née ALET  
 Mme CORDEIRO GOMES Salima, née SLIMANI  
 Mlle CORDOVAL Françoise  
 Mme CORNET Sybille, née HURHUNGEE  
 Mlle COSTA Aurélie  
 Mlle COULIBALY Haoua-Bakary  
 Mme COZIC Dorothee, née NBENE ASSOMO  
 M. DAN Cristache  
 Mlle DAUSSET Magalie  
 M. DEMONGEOT Sébastien  
 M. DEPRE Alexandre  
 Mlle DERAINE Anne-Emmanuelle  
 Mlle DI VITA Nadège  
 Mlle DIAKHITI Aissata  
 Mlle DIAKITE Fatoumata  
 Mme DIALLO Ramata, née KAMARA  
 M. DIALLO Salif  
 Mme DIEUSEUL Marie, née BELMONT  
 Mlle DIMASSE-NADO Isabelle  
 M. DINDANGILA Menayame  
 Mme DO THI KIEU Trinh, née LE  
 M. DO Van-Hong  
 M. DOS SANTOS LOPES Lee Van  
 Mlle DOUCOURE Birre

M. DRIF Moussa  
Mlle DRUTINUS Aline  
M. DUCLOS Frédéric  
Mme DUCOURTIL Badia, née BENOTMAN  
Mme DUNCAN Isadora  
Mlle DUPONT Aurore  
M. DUPRE Guillaume  
Mlle EDINVAL Helena  
Mlle EKINDY Irène  
M. EL HADDAD Sarhane  
Mme EL HAKIM Agnès, née HOKAYEM  
Mlle ELISMAR Jessica  
Mlle ESTIME Marie Gaëlle  
Mme ETHEVE Marie, née GUILLOUX  
Mlle EXPERT Nadine  
Mlle FARGEAU Elodie  
Mlle FORSTIN Corinne  
Mlle FOSTIN Darline  
M. FOUERTE Roland  
Mlle FOUQUE Sandra  
M. FRAGA Mohammed  
M. FRANCOIS-ELIE Jean-Marie  
Mlle FUENTES Ana  
M. GAHLAM Ahcene  
Mlle GAKWAYA Jacqueline  
Mlle GAMIETTE Marie-Claude  
M. GAOUAOUI Mohamed  
M. GARCIA Manuel  
Mlle GAREL Stéphanie  
Mme GBANE Siata, née GBANE  
M. GELAS Cédric  
Mlle GELLIS Julietta  
Mlle GHIONI Mélanie  
Mlle GIRDARY Elodie  
Mlle GNENEGBE Caroline  
M. GOAIEM Arafat  
Mlle GONNEZ Corinne  
Mlle GOUJON Sophie  
M. GRADEL Gimy  
Mlle GRONDIN Catherine  
Mlle GUELCI Guerline  
Mlle GUEPPOID Katia  
Mlle GUERNI Zakia  
Mlle GUERVILLE Myriam  
M. GUEYE Medoune  
Mme GUILLERMIC Nathalye, née DURAND  
M. GUILLOCHIN Christophe  
Mme HABCHI Ouria, née CHELBABI  
Mlle HELDERAL Sandra  
M. HEQUET Nicolas  
Mlle HERELLE Marie  
Mlle HIPPOMENE Josy  
Mme HO Vanna, née LY  
M. HONG Seng  
Mme HOYAU Marie-Christine, née BRUNET  
M. IDIRISSA Dael

M. ISABEL Philippe  
Mme JACEK Barbara, née SLEDZIONA  
Mlle JEAN PIERRE Alberte  
Mlle JEAN-BAPTISTE Camille  
Mlle JEROLON Séverine  
Mlle JOSEPH-MONROSE Joan  
Mlle JOURNO Martine  
Mlle JUPITER Manuella  
Mme KABOUH Pascale, née AGEE  
Mlle KADDOUR Jamica  
Mme KAFFO Awahou, née BADAROU  
Mlle KANGA Marie-Josée  
M. KANOUTE Diakri  
Mlle KARMACHE Nadia  
Mme KELE Agathe, née KELE  
Mme KESSAVANE Amsavall, née RANDON  
M. KHABOUZ Abdel  
M. KHAIRI EL BORKADI Abderrazak  
Mlle KHEDER Sonia  
M. KHUON Pheng  
M. KONTE Diatourou  
Mme KPA Yui  
M. LA HOUSSAYE Duvigny Ruben  
M. LABAT Hilaire  
M. LAOUES Sid-Ali  
Mme LATTA Christiane, née GORDON  
M. LAUCOURT Yann  
Mlle LE Juliette  
Mlle LEBEL Myriam  
M. LEQUEN Denis  
Mlle LEXEE Nicole  
Mlle LIBERIS Admirada  
Mlle LORRILLIERE Orlane  
Mme LOUALICHE Bakhta, née SEDIK  
M. LUCAS Philippe  
M. LUDOSKY Joseph  
M. LUPO Romuald  
Mlle LYCAON Lucie  
Mlle MACALOU Alimatou  
Mlle MAGWOL DELUGE Rachel  
M. MAHIOU Kamel  
Mme MAILLET Catherine, née RENAUT  
Mlle MAIZEROI Vanessa  
M. MAKAMBA Makenga  
Mlle MAKARIOS Catherine  
Mme MALDONADO Gisèle, née THOMAS  
Mme MAMODALY NASSAR Eliza, née GUELAH  
Mme MARCHAND Caroline  
Mlle MARCHIO Gaëlle  
Mlle MAROUDE Odile  
Mme MARTEL Sylvie, née AMOUGOU  
Mme MARTINEAU Hélène, née LANNIAUX  
Mlle MARTY Adeline  
Mme MASSAMBA Anne, née GOURO  
M. MATETA Lontomi  
Mlle MATOU Jessy

Mlle MAZARIN Elodie  
 Mlle MAZOUZ Nora  
 Mlle MBALA Manoka Belzonie  
 Mme MBENGUI Marin, née LOPES FERREIRA  
 Mlle MENDY Clara  
 Mme MICHINEAU Jacqueline  
 M. MILLOT Jean  
 Mlle MONDELICE Vanessa  
 Mlle MONT Nathalie  
 Mlle MORVAN Sandra  
 Mlle MOUSSU Valérie  
 M. MTIMET Mabrouk  
 Mlle MURAT Rosita  
 Mlle MUSELLI Adrienne  
 Mlle MZE Halima  
 Mlle NABIS Sarah  
 Mme NAIT Allaoua Olivia, née NAHUM  
 Mlle NANDROT Laure  
 Mme NEDDER Christelle, née FINARDI  
 Mme NERAUDAU Fagella, née KHAYATEI  
 Mlle NISAS Nelly  
 Mlle NLOM Salomé  
 M. NORBERT Olivier  
 Mme ONEPHANDARA Ngoc-Lan, née NGUYEN  
 M. OUACHANI Jamel  
 Mme OUALI Yamina, née BENAICHE  
 Mlle OUANA Yanethy  
 Mme OUMOKRANE Djamila, née AIT BEN YOUSSEF  
 M. OUSSOUF Abdallah  
 Mlle PASSAVE Chantal  
 Mlle PERINA Josette  
 Mlle PERREE Stéphanie  
 M. PIDERY Jean-Luc  
 Mlle PLACAIS Véronique  
 Mme POELAERT Suzy, née BROCHET  
 Mlle POULLET Magali  
 Mme PRUDHOMME Nathalie, née LIVERNEAUX  
 M. QUATAR Samir  
 Mlle QUELLERY Karine  
 M. RABEMAZAVA Andriampanalina  
 Mme RABEMAZAVA Nicole, née RASOANAIVO  
 Mlle RAMADA PINTO Simone  
 Mme RANDRIAMBOLOLONA Norohanitra, née  
 RANAIVOSON  
 M. RANDRIANONY Jeremy  
 Mlle RASCAR Johanne  
 M. RAVIPRASATH Eric  
 M. RAZAFINIRINA Sylvain  
 Mlle REBAA Samiha  
 Mlle REZAIGUIA Nadia  
 Mlle RINGUET Danièle-Ange  
 M. ROBALO Ernesto  
 M. ROBERT Gérald  
 M. SADKI Mohamed  
 Mme SAINT LOUIS Marie-Françoise, née RESOUF  
 Mme SAJOVIC Arlette, née SAJOVIC

Mme SAKHO Rokhaya, née SAKHO  
 Mlle SALOMON Sara  
 M. SAMASSA Kalid  
 Mme SAMY X, née PONNI  
 Mlle SANZIA Irène  
 M. SCHRANTZ Nicolas  
 Mlle SEBAIDI Nadjat  
 Mlle SEMEDO Monique  
 Mlle SERRIDJ Louise  
 Mme SLIMANI Cécile, née N'ZI  
 Mme SMITH Bernadette, née DUROGEME  
 Mme SOW Maimouna, née NDIAYE  
 M. SRINIVASSANE Luc  
 Mlle SUNDANUM Elodie  
 Mlle SYLBANDE Marie Emmanuelle  
 M. TALBOT Sullivan  
 M. TALON Ghislain  
 Mme TAMAKO Nanci, née MBUNGA  
 Mlle TAZRART Chadia  
 Mme THABENTHIRAN Kavitha, née SABARATNAM  
 Mme TIMBALIER Florianne  
 Mme TOUAMI Sabine, née KEROUANE  
 M. TRAN Jacky  
 Mlle TRAN Nathalie  
 M. TRAN Van Tho  
 Mlle TRAORE Djenaba  
 Mlle TRAORE Fanta  
 M. TROURE André  
 Mlle VAITI Noëlle  
 Mme VALMA Naomi, née ZIGAULT  
 Mlle VANDEVILLE Julie  
 M. VERDOL Ismaël  
 M. VO N'Guyen  
 Mlle VO-VAN Meghann  
 Mme VRAIN Tenin, née CAMARA  
 Mlle VU DINH Valérie  
 Mlle YATERA Mariam  
 Mme ZABETH Martine, née TRESOR  
 M. ZAMY Emmanuel  
 M. ZOZOR Eric-Edouard.  
 Liste arrêtée à 302 candidats.

Fait à Paris, le 5 mai 2008

*Le Sous-Directeur des Ressources*

Patrick GEOFFRAY

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats portés sur le Registre d'inscription du concours sur titres d'infirmier.**

Mlle BOUTEILLER Céline  
 Mme BUAT Sylvie, née PIARD  
 Mme CHANCHEVRIER Peggy  
 Mme CIEUTAT Sidonie, née KELY  
 Mme FRIEDMANN Gabrielle, née NORBERT



Mme KANTCHELIAN Karmena, née TZVETKOVA  
 Mlle LAMBERT Claire-Noëlle  
 Mme LEVESQUE Mireille  
 Mlle MONTIAGOUDOU Raphaëlle  
 Mme RANAIVOARIFENINA Vololona, née RAJAONA  
 M. TALTERRE David.

Liste arrêtée à 11 candidats.

Fait à Paris, le 13 mai 2008

*Le Sous-Directeur des Ressources*

Patrick GEOFFRAY

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats portés sur le Registre d'inscription du concours sur titres d'aide médico-psychologique.**

Mlle BABY Inès  
 Mme BLE ANGE Virginie  
 Mme BOCKLI GANOU Véronique, née GNAGUIE  
 Mlle BRUCE Sarah  
 Mme CISSE Marietou, née TAMBADOU  
 Mlle DAHO Viviane  
 Mlle ETHEE Danielle  
 Mme FADELLY Sarah, née EDOO  
 Mlle GAUTRON Corinne  
 Mme GELU Betty  
 Mme GUEYE Madjiguene  
 Mme KIONGA Ndungidi, née NSIMBA  
 Mlle KONATE Gereba  
 Mme LAVOUE Annie, née LAHAYE  
 Mlle MARIE-SAINTE Eugénie  
 Mlle MONTAIO Céline  
 Mme NELSON Dany, née FIESQUE  
 Mlle PHOBERE Sylvie  
 Mme PINTOR Marilyne  
 Mme QUIMBERT Nathalie  
 Mme RACINE Hélène, née THEMISTOCLE  
 Mme SALEMI Sylvie, née MATHIAS  
 Mme SAMOURA Djeneba, née CAMARA  
 Mme TAVERNIER Roberte, née ROUSSEAU  
 Mlle TRAORE Danielle.

Liste arrêtée à 25 candidats.

Fait à Paris, le 13 mai 2008

*Le Sous-Directeur des Ressources*

Patrick GEOFFRAY

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste principale par ordre de mérite des candidats admis à l'emploi d'auxiliaire de puériculture — Titre IV à l'issue du concours sur titre ouvert le 31 janvier 2008.**

1 — Mlle DULINSKA Barbara.  
 2 — Mme CERASUOLO Rachel, née ALLAGBE.

Liste arrêtée à 2 candidats.

Fait à Paris, le 19 mai 2008

*La Présidente du Jury*

Isabelle ARCIDIACONO

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats portés sur le registre d'inscription du concours sur titres d'animateur socioculturel titre IV.**

Mlle BARAN Marlyne  
 Mlle BOUJON Joëlle  
 Mme COQUITTE Eulalie  
 Mlle CROCHARD Makylaure  
 M. FAYE Vincent  
 Mlle SELLOUM Meryem  
 Mlle TEMACINI Donia  
 Mlle VILLETTE Alexandra  
 M. WEISSENBACH Julien.

Liste arrêtée à 9 candidats.

Fait à Paris, le 19 mai 2008

*Le Sous-Directeur des Ressources*

Patrick GEOFFROY

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

**Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif relatif au concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires de puériculture et de soins (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité auxiliaire de soins. — Dernier rappel.**

Un concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires de puériculture et de soins (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité auxiliaire de soins sera ouvert à partir du 15 septembre 2008.

Le nombre de postes est fixé à 6.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s :

— français(e)s ou ressortissant(e)s d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne au 30 avril 2004 (+ Chypre et Malte) exclusivement ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège), ou possédant la nationalité suisse ;

ou :

— ressortissant(e)s d'un autre Etat entré dans la Communauté Européenne au 1<sup>er</sup> mai 2004 (République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Slovénie) ou au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (Bulgarie, Roumanie) et justifiant, au plus tard à la date de début des épreuves, de la détention depuis au moins 1 an d'une autorisation de travail sur le territoire français d'une validité ininterrompue de 12 mois au moins ;

et :

— titulaires d'un titre ou diplôme de niveau V et du certificat de qualité d'assistant dentaire ou qualification équivalente.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 5 mai au 5 juin 2008 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 5 mai au 5 juin 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours —

2, rue de Lobau, 75004 Paris — de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique ainsi que les dossiers déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 5 juin 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi). Ne seront également pas recevables les formulaires d'inscription en ligne imprimés et déposés ou renvoyés par voie postale.

## POSTES A POURVOIR

### Bureau du Cabinet du Maire. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Poste : attaché auprès de la conseillère en charge de la Petite Enfance et de l'Adoption.

Contact : Mme AZEMA — Téléphone : 01 42 76 52 48.

Référence : B.E.S. 08-G.05.09.

### Secrétariat Général du Conseil de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17323.

#### LOCALISATION

Secrétariat Général du Conseil de Paris — Service de la séance — Hôtel de Ville, 75196 Paris — Accès : métro Hôtel de Ville.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Réviseur des débats.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité directe de la Secrétaire Générale du Conseil de Paris et du Secrétaire Général Adjoint.

Attributions : Participation à la rédaction dans les délais légaux du compte-rendu sommaire des débats du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal et de Conseil Général ainsi que de ses annexes ; Révision des débats du Conseil de Paris paraissant au B.M.O. et B.D.O. ; Rédaction des nécrologies des conseillers et anciens conseillers de Paris décédés ; Responsabilité du suivi des débats en séance.

Conditions particulières : disponibilité horaire importante.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : capacité à rédiger avec aisance et rapidité ;

N° 2 : esprit de synthèse ;

N° 3 : rigueur et précision.

#### CONTACT

M. Michel DES BOSCS — Bureau des Ressources Humaines — B. 506/2 — Hôtel de Ville, 75196 Paris R.P. — Téléphone : 01 42 76 57 13 — Mél : michel.des\_boscs@paris.fr.

### Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Mission cinéma.

Poste : Collaborateur de la déléguée de la mission cinéma.

Contact : Mme HATCHONDO, déléguée de la mission cinéma — Téléphone : 01 42 76 63 24.

Référence : B.E.S. 08-G.05.P15.

### Secrétariat Général du Conseil de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

1<sup>er</sup> Poste : numéro : 17324.

#### LOCALISATION

Secrétariat Général du Conseil de Paris — Cabinet d'un Adjoint au Maire — Hôtel de Ville, 75196 Paris — Arrondt ou Département : 4<sup>e</sup> — Accès : métro Hôtel de Ville.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Assistante au sein du Cabinet de l'Adjoint au Maire chargé du Logement.

Attributions : suivi des dossiers initiés par l'adjoint ; rédaction et secrétariat ; filtrage téléphonique.

Conditions particulières : très bonne connaissance des outils informatiques.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : discrétion et réserve ;

N° 2 : aptitude au travail en équipe ;

N° 3 : polyvalence.

Connaissances particulières : grande disponibilité horaire.

#### CONTACT

Michel DES BOSCS — Bureau 506-2 — Bureau des Ressources Humaines — Hôtel de Ville, 75196 Paris R.P. — Téléphone : 01 42 76 57 13 — Mél : michel.des\_bosc@paris.fr.

2<sup>e</sup> Poste : numéro : 17384.

#### LOCALISATION

Secrétariat Général du Conseil de Paris — Cabinet d'une Adjointe au Maire — Hôtel de Ville, 75004 Paris — Accès : métro Hôtel de Ville.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de mission au sein de la cellule administrative du Cabinet de l'Adjointe au Maire chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Directeur de cabinet.

Attributions : mise en œuvre et suivi d'actions initiées par l'adjointe en liaison avec la DDEE et d'autres cabinets ; rédaction

de rapports thématiques ; suivi et gestion quotidienne des manifestations à caractère commercial ayant lieu sur l'espace public municipal, notamment les week-ends ; suivi des projets de délibération, amendements et vœux inscrits à l'ordre du jour du Conseil de Paris ; gestion de base de données de contacts ; archivage de documents.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : esprit d'initiative, dynamisme et polyvalence ;

N° 2 : excellentes capacités rédactionnelles ;

N° 3 : grande disponibilité (astreintes les week-ends, grande amplitude horaire).

#### CONTACT

Michel DES BOSCS — Bureau 506-2 — Bureau des Ressources Humaines — Hôtel de Ville, 75196 Paris R.P. — Téléphone : 01 42 76 57 13 — Mél : michel.des\_bosc@paris.fr.

#### **Direction des Finances. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes ou attaché confirmé (F/H).**

Service : Sous-Direction des Finances — Bureau F5.

Poste : Responsable du pôle « production et certification des comptes ».

Contact : Mme PENOT, chef du bureau F5 — Téléphone : 01 42 76 26 21.

Référence : B.E.S. 08-G.05.P02.

#### **Direction des Finances. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-Direction des Finances — Bureau F5.

Poste : Adjoint au chef du pôle « dépenses, organisation et procédures comptables » — Chef du projet « dématérialisation ».

Contact : Mme DUBREUIL — Téléphone : 01 42 76 26 77.

Référence : B.E.S. 08-G.05.12.

#### **Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Bureau du commerce non sédentaire.

Poste : Responsable de la gestion des marchés de la Ville de Paris.

Contact : Mme Sophie BRET, chef du bureau — Téléphone : 01 71 19 19 83.

Référence : B.E.S. 08-G.05.19.

#### **Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).**

Poste numéro : 17339.

#### LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction du Développement et des Projets — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Accès : gare de Lyon ou quai de la Rapée.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Chef de Bureau des Projets Patrimoniaux et Géographiques.

Attributions : le Bureau des Projets Patrimoniaux et Géographiques est en charge de la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des projets liés à la gestion d'informations et de systèmes géographiques, et à la gestion du patrimoine et de l'espace public. Le bureau est constitué d'une douzaine d'agents (chefs de projets, responsables d'applications, administrateur S.I.G.) répartis en deux sections. Ce poste présente plusieurs dimensions : gestion du portefeuille des projets et relations avec les maîtrises d'ouvrage, management opérationnel et gestion administrative du bureau, développement et maîtrise de l'urbanisation globale des projets, pilotage de l'expertise du bureau dans son domaine spécifique (S.I.G.).

Conditions particulières : bonne maîtrise de la pratique des marchés publics.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience réussie de management d'équipe et de conduite de projets informatiques.

Qualités requises :

N° 1 : qualités relationnelles ;

N° 2 : aptitudes certaines pour l'initiative ;

N° 3 : aptitudes pour l'exercice de la responsabilité et la réussite des projets.

Connaissances particulières : maîtrise et vision technique et stratégique des nouvelles technologies de l'information dans le domaine des systèmes d'information géographiques.

#### CONTACT

WOLF François — Bureau 501 — Sous-Direction du Développement et des Projets — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 64 12.

#### **Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).**

Poste numéro : 1

#### LOCALISATION

Direction du Développement Economique et de l'Emploi — Service Direction — 55, rue de Lyon, 75012 Paris — Accès : Métro Bastille.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé de mission développement économique.

Contexte hiérarchique : placé auprès de la chargée de la Sous-Direction du Développement Economique.

Attributions : participer aux activités menées dans le cadre de la direction, par le CODEV, instance consultative dont la DDEE assure le support, en matière de développement économique, notamment sous forme de conduite d'études et de production de rapports.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : bonne culture économique.

Qualités requises :

N° 1 : sens développé des contacts, des négociations avec les acteurs publics ou privés ;

N° 2 : aisance dans le monde de l'entreprise et du développement économique ;

N° 3 : qualités rédactionnelles et de synthèse.

**CONTACT**

VERMEULEN Patrice, Directeur Général — Direction du Développement Economique et de l'Emploi — Téléphone : 01 53 02 95 33.

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 17293.

**LOCALISATION**

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement — place Léon Blum, 75011 PARIS — Accès : Métro Voltaire.

**NATURE DU POSTE**

Titre : Assistant(e) des conseils de quartier.

Contexte hiérarchique : Placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services de la mairie.

Attributions : Interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le (la) Directeur (trice) Général(e) Adjoint(e) des services de la mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous accompagnez l'activité et les projets des Conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration des supports d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services...) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (fêtes, spectacles, repas). Vous assurez le suivi des budgets des conseils (investissement et fonctionnement). Vous êtes chargé(e) d'organiser le secrétariat des conseils (convocations, rédaction de comptes rendus, mise sous pli, réservation de salles, tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes) en lien avec le(la) secrétaire des conseils de quartier placé auprès de vous.

Conditions particulières : Mobilité et disponibilité.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : Expérience associative appréciée.

Qualités requises :

N° 1 : Capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation.

N° 2 : Intérêt pour la démocratie, le développement de la citoyenneté et la vie locale.

N° 3 : Travail en équipe capacité autonomie initiative. Sens relations humaines et publiques.

Connaissances particulières : Maîtrise des outils bureautiques et d'Internet.

**CONTACT**

Mme Lucie KAZARIAN — Bureau : 335 — Mission de la Démocratie locale — 4, rue Lobau, 75004 Paris. — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél. : lucie.kazarian@paris.fr.

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 17330.

**LOCALISATION**

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement — Service de l'Ecologie Urbaine — Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine — Route de la Pyramide, Parc Floral de Paris, Bois de Vincennes, 75012 Paris — Accès : métro Château de Vincennes, bus n° 112.

**NATURE DU POSTE**

Titre : Eco-éducateurs.

Attributions : contexte : la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (D.E.V.E.) a en charge la création, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des espaces verts parisiens, des Bois de Boulogne et de Vincennes, et des cimetières parisiens. Elle gère l'Ecole Du Breuil et assure la conservation des collections botaniques municipales. Elle conçoit et met en œuvre des actions de sensibilisation dans le domaine de l'environnement. A vocation transversale, le Service de l'Ecologie Urbaine (S.E.U.) traite des questions environnementales liées à la ville et promeut l'évolution comportementale de ses habitants en faveur du développement durable, de la réduction des nuisances et de la protection de la nature. Le poste à pourvoir se situe au S.E.U., au sein de la Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine. Cette division s'appuie sur un réseau d'une dizaine de structures pour sensibiliser les enfants et le public de tout âge à l'écologie urbaine. Les équipes comptent une quarantaine d'éco-éducateurs répartis en équipes pédagogiques. Attributions : le titulaire du poste sera intégré à une équipe pédagogique. Il aura en charge l'animation d'actions pédagogiques et de vulgarisation scientifique et technique dans les domaines de la nature, de l'environnement et de l'écologie urbaine auprès d'un public très large (écoles, centres de loisirs, grand public familial, associations, enseignants...). Il participera également à la conception de ces actions.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : Brevet de Technicien Agricole, BEATEP, Bac Technique ou équivalent.

Qualités requises :

N° 1 : bonnes connaissances dans le domaine de la nature et de l'environnement ;

N° 2 : aptitude à la communication et à la vulgarisation ;

N° 3 : goût pour le travail en équipe.

Connaissances particulières : une expérience pédagogique et d'animation, avec une pratique de terrain affirmée, serait appréciée.

**CONTACT**

Mme Hélène STRAG — Chef de la Division de l'Education à l'Environnement — Service de l'Ecologie Urbaine — Division de l'Education à l'Ecologie Urbaine — Route de la Pyramide — Parc Floral de Paris — Bois de Vincennes, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 28 47 63.

*Le Directeur de la Publication :*  
Nicolas REVEL